

Amicale des Parents d'Elèves de Boussières

VIDE GRENIER à BOUSSIERES

Stade de Boussières (village) – Rue du Stade (25320)

Dimanche 18 mai 2025

Restauration sur place

Renseignements : 07 69 31 39 60 / apeboussieres25320@gmail.com

Emplacement : 8€ les 3 mètres linéaires

ATTESTATION / INSCRIPTION VIDE GRENIER

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° : CNI Passeport

(rayer la mention inutile)

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Je réserve un emplacement d'une longueur de X 3 mètres soit un total de mètres
représentant une cotisation totale de€

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du code du commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Fait à : le

Signature

Attestation devant être remise à l'organisateur par mail (apeboussieres25320@gmail.com) qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

REGLEMENT VIDE GRENIER

Société organisatrice : Amicale des Parents d'Elèves de Boussières

- Les emplacements, après paiement, sont numérotés et attribués au fur et à mesure des réservations.
- Les inscriptions doivent être réalisées en ligne au moyen du lien HelloAsso transmis par l'organisateur. En cas d'inscription papier, il est impératif de joindre 1 enveloppe timbrée avec l'attestation d'inscription au Vide grenier (sauf habitants de Boussières).
- Un mail de "confirmation de réservation" est envoyé aux exposants et valide leur inscription.
- Les stands peuvent être mis en place jusqu'à 8 heures.
- Passé ce délai les organisateurs se réservent le droit d'attribuer l'emplacement à un autre exposant.
- Les exposants s'engagent à ne pas vendre des produits consommables sur place, tant solides que liquides.
- Pour les particuliers la vente dans les brocantes reste ouverte de manière exceptionnelle, sous la condition qu'ils n'écoulent que des objets personnels usagés.
- Les exposants doivent respecter les emplacements qui leur sont attribués et les rendre dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. Aucun article invendu ne devra rester sur l'emplacement au départ de l'exposant.
- La circulation des véhicules des exposants est interdite dans l'enceinte de la manifestation entre 8h et 17h.
- Les exposants sont tenus de présenter, à la demande des organisateurs, une pièce d'identité et la preuve qu'ils ont acquitté le montant de la location de leur emplacement au moyen du document "confirmation de réservation" qui leur a été envoyé.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problèmes avec les services fiscaux et la SACEM, en cas de vol, d'accident ou de détérioration du matériel exposé.
- Les paiements sont remboursables uniquement en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs.

UNE RESTAURATION EST ASSUREE SUR PLACE

MODALITE D'INSCRIPTION

Règlement en ligne sur le site HelloAsso (lien Qrcode)

Les inscriptions ne seront prises en compte que si elles sont accompagnées des informations suivantes, conformément à la législation en vigueur.

- Remplir et renvoyer le bulletin d'inscription et règlement du vide grenier par mail sur apecboussieres25320@gmail.com

- Procéder au paiement sur le site HelloAsso (lien Qrcode)



Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et du règlement et m'engage à les respecter.

Date :/2025.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »